

République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

CONSEIL GÉNÉRAL Procès-verbal N°11

Séance ordinaire du jeudi 20 février 2014 à 20 h 00 à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

- 1. Appel
- 2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2013
- 3. Nomination d'un membre de la commission financière en remplacement de Lionel Jourdan, démissionnaire
- 4. Nomination d'un membre de la commission de police du feu en remplacement de Jürg Wunderlin, démissionnaire
- 5. Budget 2014
- Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la modification du taux d'imposition des personnes physiques
- Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la poursuite du processus de fusion
- 8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la création de lignes budgétaires pour la vente de cartes journalières CFF
- Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 113'000 francs pour la phase préparatoire d'exécution de l'extension de la CEN pour l'approvisionnement des communes de la CEN-Elargie
- 10. Motions et propositions
- 11. Interpellations et questions
- 12. Lettres et pétitions
- 13. a) Communications du Conseil communal
 - b) Communications du bureau du Conseil général
- 14. Divers

* * * * *

Le président Michel Montini (GCD-PLRT) déclare la séance ordinaire du 20 février 2014 ouverte et demande aux intervenants de bien parler dans le micro afin de faciliter la prise du procès-verbal. Il donne la parole à Marie Dubois Passaplan pour l'appel.

1. Appel

La secrétaire Marie Dubois Passaplan (ELT) procède à l'appel comme suit :

38 présents, 1 excusé : Sébastien Reclaru (ELT) ; est annoncé en retard José Luis Geijo Lima (GCD-PLRT) ; est absent Bruno Gomes (PSLT). La majorité est fixée à 20.

Le président donne la parole à Gérard Gremaud (PSLT) pour présenter un nouvel élu.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

J'ai le grand plaisir de vous présenter notre nouveau conseiller général, Monsieur Ivan Gligorov.

Ivan est né le 25 mars 1975 ; il est originaire de Macédoine mais naturalisé italien ; il a fait l'ensemble de sa scolarité en Macédoine où il a obtenu son diplôme d'électrotechnicien avec mention très bien et une mention européenne.

Ivan est marié et père de deux enfants de 10 et 14 ans.

Il travaille comme chef de sécurité dans une entreprise privée et effectue également des mandats à titre privé dans le domaine du facility services.

Sur le plan des centres d'intérêts, il a une passion particulière pour les sports de combats et il a pratiqué le karaté shotokan pendant huit ans et le Krav maga durant cinq ans. Ces sports lui ont apporté satisfaction et confiance en lui et restent pour lui un moyen de détente essentiel.

Mais c'est maintenant dans d'autres combats, à savoir ceux de la politique, qu'Ivan souhaite à présent s'investir.

Selon lui, la meilleure façon de progresser dans la vie est de mettre en pratique de façon concrète ses idées.

Il aime allier le travail et le plaisir et attache spécialement de l'importance à une communication directe, en version originale.

Bien que la politique soit pour lui une expérience nouvelle, il peut se targuer de posséder dans son pays d'origine un homonyme renommé avec Kiro Gligorov qui fut le premier président de la Macédoine indépendante.

Cela ne l'intimide guère et il saute maintenant sur l'occasion qui se présente de développer ses compétences politiques tout en lui offrant la possibilité d'améliorer le quotidien des citoyens et citoyennes de notre commune de La Tène.

Il m'a confié également vouloir apporter sa contribution à une société plus dynamique et offrant plus de perspectives d'évolution que la société actuelle.

C'est dans cette optique et avec toute son énergie qu'il nous rejoint au Conseil général aujourd'hui.

Il se réjouit d'être parmi nous et nous nous réjouissons de l'accueillir dans nos rangs.

Bienvenue Ivan! ».

- Applaudissements -

Le président remercie Gérard Gremaud et donne la parole à Pascal Vaucher (ELT) pour présenter un nouvel arrivant à l'Entente.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

J'ai le grand plaisir de vous présenter le nouveau conseiller général de l'Entente de La Tène.

Il s'agit de Monsieur Fernando Pires Gomes, né au Portugal en 1963 où il a suivi toutes les écoles obligatoires et commencé un CFC de serrurier en constructions métalliques.

Mais, friand de nouveaux horizons, il est arrivé en Suisse, à Neuchâtel, en 1982 où il a pratiqué divers emplois dans la restauration jusqu'en 1984.

Engagé chez Portabri SA en 1984 comme aide serrurier, il y travaille encore aujourd'hui, 30 ans après!

Il habite Marin depuis 1988. Actuellement divorcé, il est le père d'une jeune fille de 16 ans qui fait ses études à Genève.

Novato en politique, mais avec une grande volonté d'agir... c'est Fernando! ».

- Applaudissements -

L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2013

Page 21 - Question(s) écrite(s) du groupe ELT concernant la participation de la commune à la société SanaForum :

Pascal Vaucher (ELT) signale que la troisième question était : Le nouveau représentant à l'assemblée générale de SanaForum a-t-il <u>entrepris</u> les démarches pour convoquer une assemblée générale ? Même s'il n'a rien entrepris, ce n'est pas une raison pour supprimer le verbe dans la question.

La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2013, ainsi modifié, est adopté à l'unanimité.

3. Nomination d'un membre de la commission financière en remplacement de Lionel Jourdan, démissionnaire

Le président donne la parole à Gérard Gremaud (PSLT) qui propose Belul Bajrami (PSLT), élu tacitement.

- Applaudissements -
- 4. Nomination d'un membre de la commission de police du feu en remplacement de Jürg Wunderlin, démissionnaire

Le président donne la parole à **Pascal Vaucher** (ELT) qui propose Fernando Pires Gomes (ELT), élu tacitement.

- Applaudissements -

5. Budget 2014

Le président, avant de passer en revue les différents cahiers, donne la parole au Conseil communal, par Michel Muster.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Quelques considérations en préambule de ce point de l'ordre du jour.

Budget 2014 - 2 points forts: l'ordinaire et le particulier.

Ordinaire parce que ce budget a été monté dicastère par dicastère tel qu'on l'a toujours fait depuis l'avènement de la commune de La Tène mais aussi comme cela se faisait auparavant à Thielle-Wavre et à Marin-Epagnier.

Quelques petits changements : les traitements par exemple ont été calés sur la politique de l'Etat à la différence près que les traitements à l'Etat seront modifiés à partir du 1^{er} avril alors qu'à La Tène nous avons choisi de le faire directement à partir du 1^{er} janvier de cette année.

Rien d'extraordinaire dans les dépenses prévues; rien d'extraordinaire dans les changements à venir.

Toujours dans le même esprit que les budgets précédents, c'est-à-dire que l'on a toujours cherché à avoir un maximum de choses pour le moins cher possible. On n'a guère plus de souplesse maintenant pour retirer quoi que ce soit dans le budget puisque c'est un exercice, année après année, que nous allons faire.

Pour le particulier, divers éléments nous ont été imposés par des décisions extérieures :

Première décision : la bascule d'impôts des personnes physiques. Je reviendrai là-dessus en détail.

Deuxième décision : la nouvelle répartition des impôts des personnes morales qui a une incidence sur le budget 2014.

Troisième décision : la pérennisation du fonds de répartition des personnes morales. Vous avez vu que l'on n'est plus dans une période moratoire.

Et dernière décision : la péréquation qui, une fois n'est pas coutume, disons-le, amène une certaine embellie pour notre commune.

Si l'on revient sur ces 4 points particuliers, le premier est la bascule des impôts des personnes physiques. Jusqu'ici, sur 200 francs qu'un ou une contribuable payait en impôts, 130 francs allaient à l'Etat et 70 étaient prélevés pour les communes. Pour La Tène, ce n'était pas 70 mais 52.

Dès maintenant, la bascule s'est faite, 123 francs iront à l'Etat et 77 aux communes. Pour La Tène sera représentera 59 francs.

Dans 2 ans, la bascule d'impôt va s'intensifier puisque l'Etat ne gardera plus que 120 francs et les communes pourront bénéficier de 80 francs.

Cette opération a pour conséquence d'amener 1 million aux finances communales, ce qui est réjouissant.

Le deuxième point particulier était la nouvelle répartition des impôts des personnes morales. Jusqu'ici, les impôts perçus des entreprises étaient répartis fifty-fifty, c'est-à-dire que sur 200 francs, 100 allaient à l'Etat et 100 revenaient à la commune.

Dès maintenant, l'on assiste de nouveau à une bascule. L'Etat va se servir 120 francs et 80 resteront à se répartir sur toutes les communes du canton de Neuchâtel. Ces 80 francs sont aussi soumis à des règles. Le 70% de ces 80 francs iront à la commune siège, 15% iront à la commune siège en fonction de la population et le 15% restant sera versé à la commune en fonction du nombre d'emplois qui sont effectifs sur son territoire.

Là, nous allons accuser une grosse perte par rapport à ce que l'on connaissait dans la perception des impôts des personnes morales sur le territoire communal de La Tène. On perd 1.2 million de francs.

Le troisième point relevé était la pérennisation du fonds de répartition des personnes morales. La Tène a bénéficié pendant 3 ans de conditions transitoires basées sur une moyenne des impôts perçus par les communes de Thielle-Wavre et de Marin-Epagnier puis par La Tène de 2005 à 2010. Jusqu'ici, l'on recevait régulièrement 4 millions chaque année. A partir de cette année, cette condition transitoire disparaît et ce sont 2 millions qui ne vont pas rentrer dans l'escarcelle communale. C'est une décision qui a été prise par le Canton.

Si on fait le calcul, on gagne 1 million sur les impôts des personnes physiques, on perd 1.2 million sur les impôts des personnes morales et encore 2 millions sur le fonds de répartition des personnes morales.

Le dernier point était la péréquation et comme je le disais tout à l'heure, une fois n'est pas coutume : on nous annonce pour l'exercice 2014 une baisse importante de la participation de la commune de La Tène, ceci par rapport à l'avènement de deux nouvelles communes que

sont Val-de-Ruz et Milvignes ; l'on pourra compter sur une péréquation de 4 millions au lieu de 5 en 2013.

Finalement, d'autres phénomènes sont venus créer des charges extraordinaires que l'on doit comptabiliser dans notre comptabilité communale. D'ordinaire, les charges sont maîtrisées et contenues, comme vous avez déjà pu le constater, parce que l'on est fidèle à notre pratique de serrer la ceinture au maximum mais c'est ce « particulier » qui explique notre déficit de 2.4 millions, juste couverts, mais l'on verra cela tout à l'heure lorsque l'on parlera du coefficient fiscal.

En conclusion, la commune de La Tène ne tourne pas, non pas par une mauvaise gestion mais par les circonstances extérieures qui nous tirent en bas. On n'est pas mauvais en soi, on gère et on doit faire face!

Le président remercie Michel Muster et souhaite maintenant passer en revue le budget que nous avons reçu. Nous allons procéder de manière à ne pas ne pas passer trop de temps sur cette lecture. Il prendra les cahiers les uns après les autres. Le cahier 2 étant plus volumineux que les autres, il prie les intervenants d'indiquer de manière très claire la page et la rubrique à laquelle ils font référence de telle manière à ce que chaque conseiller général et chaque conseiller communal puisse directement comprendre ce à quoi il est fait état. Il procède donc à la lecture du budget, cahier par cahier et salue entretemps l'arrivée de José Luis Geijo Lima (GCD-PLRT). La majorité ne change pas.

La parole n'étant pas demandée, il donne la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT) pour la commission financière.

« Merci Monsieur le président. Je ne serai peut-être pas aussi expéditif que vous mais vais néanmoins vous raconter ce que pense la commission financière de ce budget. Donc, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Alors que nous avions achevé la législature 2009-2012 sur deux exercices financiers réussis, l'avion communal a rapidement perdu de la puissance. Il vole depuis le budget 2013 dans un épais brouillard. Difficile en effet de trier parmi les effets de mutations structurelles auxquelles nous participons, la conjoncture capricieuse et les potentiels de certaines décisions encore à venir.

Même si EORéN n'a pas encore produit l'entier de ses effets, nous savons que le syndicat intercommunal n'engendrera pas d'économies pour le ménage laténien.

Amoureux des équipements rutilants et neufs, sourds aux appels à la modération, les gestionnaires de la police du feu et de la police sanitaire en Ville de Neuchâtel continuent de nous adresser des factures indécentes dont on ne voit pas le bout et parfois difficilement le sens.

Construit sur quelques illusions, le compromis politique échafaudé pour assainir prévoyance.ne plombera les comptes 2013 avec des charges exceptionnelles de près de 1'600'000 francs.

Mieux emmanchée qu'à l'automne 2012, la nouvelle répartition de la fiscalité des personnes morales permet d'entrevoir une base de planification un peu plus solide. Certes, nous repartons de bien plus bas avec 2'160'000 francs de recettes liées aux entreprises au lieu de 3'335'000 francs jusqu'ici. Mais les perspectives sont favorables et surtout basées sur une clé de répartition cette fois-ci stabilisée, en partie en fonction du nombre d'emplois accueillis, une donnée capitale pour notre commune.

Adaptée au contexte du moment, la péréquation intercommunale réformée et ses volets très techniques pourrait évoluer agréablement mais dans un horizon qui reste plutôt flou. S'appuyer sur cette bouée pour éviter toute réforme structurelle de notre imposition des personnes physiques, c'est au mieux de la naïveté, au pire de l'irresponsabilité.

Comme pour le budget 2013, votre commission a approfondi les informations à disposition et cherché à donner un écho au chemin choisi par le Conseil communal pour le budget 2014.

Nous devons admettre que nous n'avons pas encore atteint le sommet du plafond nuageux. Cette situation nous permettrait d'entrevoir les principaux obstacles et donc guider notre collectivité vers une situation plus lisible et plus saine. Mais nous n'avons pas assez de puissance pour cela et nous restons suspendus à trop de décisions dont nous ne sommes malheureusement pas maîtres.

Comme pour le budget 2013, nous voici donc contraints de tâtonner. Au gré de ses réunions, votre commission a toutefois confirmé deux convictions que vous lui connaissiez déjà.

Premièrement, nous devons redonner du punch à nos réacteurs afin de rester maîtres de la suite du voyage. Cela passe par une correction de la fiscalité communale qui doit permettre dans un premier temps éviter d'emprunter pour fonctionner. Cela nous semble le b.a.-ba de la gestion publique. Cette adaptation doit aussi permettre de maintenir un semblant de fortune pour aborder le budget 2015 sans couteau sous la gorge. Un chiffre s'impose alors assez naturellement, celui de 5 points d'impôts. 5 points permettent d'afficher une capacité d'autofinancement non plus négative mais ramenée à zéro. 5 points permettent aussi de limiter le déficit à la somme tout de même impressionnante de 1'600'000 francs. 5 points permettent enfin de maintenir un peu moins d'un million de fortune communale, de quoi négocier le virage 2015 sans que le Conseil d'Etat nous impose un coefficient d'équilibre bien plus douloureux.

Deuxièmement, nous devons rester extrêmement disciplinés dans le plan de chargement de notre avion tout comme dans son programme d'entretien. Comprenez par là que nos investissements et nos dépenses doivent se concentrer sur tout ce qui permettra des gains d'efficience, des améliorations de revenus tangibles ou des économies, par exemple d'entretien. Ces clés de lecture doivent nous guider dans l'appréciation du menu de ce soir comme dans nos futures séances de Conseil général.

Même si certains d'entre vous ont envie de trouver beaucoup de défauts à notre carlingue, à nos réacteurs, au cap que nous nous sommes donné, voire aux desseins des occupants du cockpit, votre commission a le sentiment que le voyage doit et peut continuer avec les corrections que l'Exécutif nous propose ce soir.

A l'unanimité, la commission financière vous invite à accepter le budget proposé. Il a été préparé avec efforts et minutie et représente l'incompressible sans tailler lourdement dans les prestations. Nous profitons de l'occasion bien évidemment pour remercier le Conseil communal et l'administration pour le professionnalisme démontré dans cet exercice.

Par 4 voix contre 1, la commission financière soutient la hausse d'impôts demandée. Cela nous permettra de nous rapprocher de la crête des nuages et d'enfin voler en visuel plutôt qu'aux instruments et dans un doute constant. Se rallier à une proposition inférieure serait irresponsable pour l'année 2014 et très dangereuse pour aborder 2015. Se rallier à une proposition supérieure serait prendre un risque de référendum que notre collectivité ne peut plus se permettre, tant il est urgent d'assainir notre déficit structurel. ».

Le président remercie Nicolas Krügel et donne la parole à Gérard Gremaud (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Dans les grandes lignes, le budget 2014 est un copier-coller des comptes de l'année précédente et il n'y a donc rien de bien nouveau à en dire.

Quelques points méritent d'être relevés ou rappelés et qui n'émargent pas forcément du rapport :

- 1. les charges maîtrisables sont maîtrisées : les coûts entièrement contrôlés par la commune sont contenus dans la même proportion que les années précédentes. Je crois que c'est un des aspects le plus important et je tiens à saluer le travail du Conseil communal et de l'administration pour ce bon résultat
- 2. la valeur du coefficient d'impôt qui passe à 59 points est une pure opération comptable totalement neutre pour la commune et les contribuables
- 3. parmi les dépenses non-maîtrisables en hausse, celle liée à l'EORéN s'explique aisément d'une part par l'introduction de la scolarité obligatoire dès 4 ans et d'autre part

- par le fait que le travail qui était auparavant effectué par les commissions scolaires est maintenant réalisé par des professionnels
- 4. en ce qui concerne le Troglo, l'augmentation s'explique par des frais de formation du personnel et par l'engagement d'un stagiaire, ce qui répond à la volonté qui avait été exprimée par cette Assemblée d'augmenter le nombre de jeunes engagés par la commune pour les former

Avec un déficit de fonctionnement qui atteint 2.4 millions et une fortune à zéro à l'horizon 2015, nous sommes arrivés avec le budget actuel à un point de rupture.

Seules deux solutions s'ouvrent à nous, soit une adaptation des recettes ou des coupes dramatiques dans les prestations.

Voulons-nous aller vers le modèle de société visé par certaines communes du Royaume-Uni où certains services publics ne peuvent plus être effectués sans l'aide de volontaires ou de retraités ?

Sommes-nous prêts à cela ? Dans le cas contraire il ne reste plus qu'une solution, celle dont nous allons débattre prochainement. Merci Monsieur le président. ».

Le président remercie Gérard Gremaud et donne la parole à Jean-Claude Wäfler (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance de préparation du 17 février, l'ELT a pris connaissance du budget 2014 préparé par le Conseil communal.

L'ELT fait sienne son analyse de la situation et de la gestion de notre commune. En effet, le ménage communal repose sur des bases solides, et les services et prestations communales sont assurés sans coûts excessifs ou somptuaires.

Néanmoins, nous devons hélas prendre acte que l'équilibre budgétaire 2014 ne peut être atteint que par la liquidation totale de notre maigre fortune résiduelle communale, pour arriver à une situation inacceptable à la fin de cette année, c'est-à-dire 0 franc, avec pour corollaire l'obligation d'emprunter pour assurer les charges courantes de fonctionnement.

Si le relèvement de 7 points du taux d'imposition des personnes physiques, proposé l'année dernière par le Conseil communal au Conseil général, et accepté majoritairement en plénum par les membres de l'ELT et du PSLT, n'avait pas été combattu par un référendum qui a été accepté par la population, nous n'en serions pas là aujourd'hui, puisque nous pourrions disposer d'une fortune d'un million de francs à la fin de l'exercice 2014!

Malgré ce constat douloureux et regrettable, et parce qu'un relèvement du taux d'imposition des personnes physiques est également à l'ordre du jour du Conseil général de ce soir, L'ELT accepte le budget 2014 proposé par le Conseil communal et le remercie pour le travail accompli. ».

Le président remercie Jean-Claude Wäfler et donne la parole à Nicolas Krügel (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Les partis libéral-radical et démocrate-chrétien sont bien chagrinés à la lecture de ce budget. Le déficit affiché est lourd et le résultat d'une impasse structurelle. Le déficit que nous enregistrons est lié à des mutations durables dont nous avions déjà fait le constat en 2013. L'école et la police coûtent plus cher. L'offre de places de crèche s'est élargie. Le coût des services sociaux grimpe sans frein. A cela s'ajoute en 2014 une nouvelle répartition des recettes de l'impôt des personnes morales et des personnes physiques. Ce sont des faits incontournables et il est de notre responsabilité de nous adapter à cette nouvelle réalité.

Si tout se déroule comme anticipé, il nous faudra aller jusqu'à emprunter 729'000 francs pour payer nos concierges, acheter le papier de nos photocopieuses, payer notre dû au fonds de péréquation ou encore régler la note des garagistes assurant la révision de nos véhicules.

Nul besoin de cours accélérés de comptabilité pour se rendre compte qu'il serait irresponsable de ne rien entreprendre pour remédier à cette situation délicate.

Côté taxes et émoluments, nous avons fait nos devoirs tout au long de l'année dernière. Les usagers de nos parkings, les locataires du camping et bien d'autres se sont chargés de nous le rappeler lorsqu'ils nous ont interpellés en constatant les hausses carabinées et les élargissements d'assiettes auxquelles nous avons procédé.

Côté dépenses, le ménage est raisonnablement tenu. Certains aménagements sont sans doute possibles, pour une poignée de milliers de francs. C'est un secret pour personne que l'une ou l'autre rubrique budgétaire recèle réserves ou prudence de planification. Il est aussi probable que la quête d'efficience n'a pas fait l'objet d'une démarche jusqu'au-boutiste. Mais comme nous l'avons dit, nous grappillerions quelques milliers de francs au prix d'une épique foire d'empoigne. Nous pourrions aussi partir dans des démarches plus ambitieuses mais des coupes structurelles ne rencontreraient aucune majorité au Conseil général, nous en faisons le constat à chaque situation critique que nous traversons.

Les partis libéral-radical et démocrate-chrétien sont convaincus que l'image peu avenante de notre situation financière doit trouver une réponse dans le point suivant de l'ordre du jour. Ils accepteront par conséquent à une très large majorité le budget présenté par l'Exécutif. Un Exécutif et son administration qu'ils souhaitent remercier sincèrement pour le soin apporté aux préparatifs des documents. ».

Le président remercie Nicolas Krügel.

La parole n'étant plus demandée, **le président** met au vote le budget 2014 qui est adopté avec une abstention.

Michel Muster, au nom du Conseil communal, remercie le Conseil général de sa confiance et également pour les éloges adressées si gentiment à l'administration pour le travail accompli lors de l'établissement de ce budget.

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la modification du taux d'imposition des personnes physiques

Le président signale que ce point a déjà été évoqué dans les prises de parole précédentes et donne la parole au Conseil communal, par Michel Muster.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Quelques mots en préambule à la discussion sur ce point de l'ordre du jour concernant la modification du coefficient fiscal.

Corriger le coefficient fiscal, c'est être responsable. Nous sommes des autorités et des citoyens responsables.

Corriger le coefficient fiscal est une nécessité si l'on ne veut pas devoir emprunter pour fonctionner, comme on le disait tout à l'heure dans différentes interventions, pour mettre du sel sur les routes, payer les salaires, etc.

5 points, c'est un minimum. Un minimum de 800'000 francs qui serviront à assurer la capacité d'autofinancement de la commune sans devoir recourir à l'emprunt. 5 points ne suffiront pas à refaire la fortune de la commune de La Tène mais limiteront sa disparition. Si l'on ne fait rien, le 31 décembre 2014, la fortune sera à zéro.

La fortune était au 1^{er} janvier 2013 de 5.6 millions. Avec le déficit présumé 2013, nous l'avons vu de 1.3 millions, plus la fameuse RFV au fonds de prévoyance pour refaire la caisse de pensions de l'Etat, 1.9 million, cela représente 3.2 millions qui seront puisés dans la fortune. Celle-ci au 31 décembre 2013 s'élève à 2.4 millions et comme je vous le disais tout à l'heure correspond au déficit du budget 2014 que vous venez d'accepter. La démonstration est donc faite, en fin d'année 2014 la fortune est à zéro.

Pourquoi 5 points seulement? Il est vrai que si l'on voulait équilibrer le budget de fonctionnement, il faudrait 15 points. 15 points, pour la population, ce serait aller à l'échec à coup sûr.

Par contre 5 points nous permettent de tenir le coup parce qu'il y a deux choses qui sont en travaux à l'Etat, puisqu'actuellement il y a deux lois qui sont en gestation, une concernant la nouvelle péréquation qui devrait arriver en 2015 et on nous annonce une bonne nouvelle : la commune de La Tène pourrait devenir de commune contributrice à commune bénéficiaire, mais il ne faut pas trop croire au Père Noël parce qu'il y a des communes qui agitent leur sonnette d'alarme.

La nouvelle loi sur les finances, qui est aussi en gestation, amène diverses réformes. Une est que les budgets de compte de fonctionnement devront être équilibrés, ce qui signifie que chaque année le coefficient fiscal devra être recalculé de manière à ce que les revenus correspondent aux charges.

Une augmentation de 5 points nous permettra tout juste de garder notre cap en ce qui concerne l'état de notre fortune. C'est une politique de « petits pas ». Je me rappelle qu'à ma première législature, le responsable des finances disait « on fait le dos rond » et maintenant on commence à faire de « petits pas ». Qui dit « un dos rond » vers « de petits pas », c'est Quasimodo : notre belle commune de La Tène !

En conclusion, 5 points ou 800'000 francs permettent de ne pas avoir une fortune à zéro et d'assurer une capacité d'autofinancement.

Je vous remercie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs. ».

Le président remercie Michel Muster pour cette belle image poétique et donne la parole à Nicolas Krügel (GCD-PLRT) pour la commission financière.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je pense m'être exprimé lors du budget en précisant que nous étions par 4 voix contre 1 favorables à cette hausse d'impôts. ».

Le président remercie Nicolas Krügel et donne la parole à Remo Siliprandi (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

En acceptant la proposition du Conseil communal d'augmenter le coefficient fiscal de 5 points, allons-nous trahir et fouler aux pieds la décision de la population qui a refusé par référendum une récente proposition d'augmentation de ce coefficient de 7 points ?

Non, bien sûr que non, car nous sommes des élus responsables ou qui essayons de l'être et il faut bien se rendre compte qu'au-delà de toute considération démocratique permettant de contrer cette augmentation par référendum, il s'agit pratiquement pour notre commune d'une question cruciale, soit de survivre ou d'être imposée par l'Etat!

En effet, par cette acceptation responsable de revoir ce coefficient, ce que nous essayons surtout, c'est d'éviter que l'Etat s'en mêle et vienne mettre son nez dans les affaires communales en imposant à la commune, un taux qui sera tout autre, par exemple 15 ou 16 points, sans possibilité de discussion ou de référendum.

Car n'oublions pas que notre fortune sera quasiment à zéro à la fin de l'exercice 2014, ce qui est catastrophique.

Il est bien clair que ces malheureux 5 points, de loin pas suffisants aux yeux des socialistes, permettront après un dos rond de plusieurs années d'assurer l'autofinancement de l'exercice 2014 et de permettre à la commune de ne pas recourir à l'emprunt pour fonctionner!

En effet, en laissant en tout et pour tout quelques centaines de milliers de francs dans notre fortune, ces 5 points nous permettront de tenter d'établir nous-mêmes le budget pour l'exercice 2015 alors que sans ces 5 points, ce sera au Canton de le faire à notre place, sans doute avec beaucoup moins de discernement et avec la main beaucoup plus lourde.

Mais en parlant de l'Etat, il faut admettre que les décisions parfois hasardeuses prises par le Grand Conseil, péjorant de façon spectaculaire les finances des communes. On ne citera que la part communale à l'assainissement et la recapitalisation du fonds de prévoyance, l'EORéN, l'harmonisation des clés de répartition des impôts des personnes physiques et personnes morales entre l'Etat et les communes, et la future nouvelle loi sur les finances à venir, introduisant de nouveaux principes à charge des communes, dont par exemple l'obligation de l'équilibre budgétaire et l'adaptation automatique du coefficient fiscal, etc.

Et alors il faut quand même relever un point positif s'il venait à être accepté, c'est la réforme de l'injuste péréquation financière qui péjore nos finances depuis de trop nombreuses années. Mais les communes qui devront passer à la caisse sont loin d'accepter de gaité de cœur cette réforme!

Donc c'est de la musique d'avenir car ce n'est pas encore fait!

Pour le moment, on est toujours dans la panade et c'est grave!

Ceci dit, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, il est d'une urgence capitale d'accepter ces misérables 5 points.

Pour votre information, lors de sa séance de groupe, les socialistes sont unanimes et soutiennent la demande du Conseil communal d'augmenter ce coefficient fiscal.

Mais pour l'avenir, nous demandons vivement que le Conseil communal essaye encore d'avoir une vision des dépenses sur le long terme.

Ceci dit, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, concernant le point 6 de l'ordre du jour, je demande en corollaire au rapport, l'application de l'article 102 du règlement général de commune, soit la « Clause d'urgence », ceci afin que l'arrêté soit mis immédiatement en application et sans la possibilité de revenir en arrière sur la décision éventuelle du Conseil général de ce jour.

Nombre d'entre nous, dont l'entièreté des socialistes, sont convaincus que ces 5 points sont importants pour l'avenir de notre commune, qu'ils sont absolument nécessaires et qu'il n'est plus possible d'attendre.

L'acceptation de ces 5 points ne sera peut-être pas le résultat de la totalité des membres de cette Assemblée, mais nous nous devons de donner à nos conseillers communaux une décision claire et irrévocable qui lui permette de gérer au mieux la situation délicate dans laquelle nous nous trouvons, sans devoir craindre un revirement de dernière minute.

Je prie donc les conseillers généraux de cette salle, quelle que soit leur appartenance politique de soutenir cette demande d'application de l'article 102 de notre règlement général de commune, « Clause d'urgence », ceci indépendamment de son opinion sur la nécessité de ces 5 points.

En conclusion, je vous demande la modification de l'art. 2 de l'arrêté, soit :

« Le présent arrêté muni de la clause d'urgence entre en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014. ».

Je vous remercie de votre attention. ».

Le président remercie Remo Siliprandi et donne la parole à Nicolas Krügel.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je me permets de vous communiquer le point de vue du parti libéral-radical et du parti démocrate-chrétien relatif à ce point de l'ordre du jour mais souhaite également que l'on réalise une suspension de séance ensuite pour discuter de la proposition socialiste relative à la clause d'urgence pour cet arrêté.

En 2013, nous avons trébuché devant le corps électoral. Est-ce-que le souverain a fermé la porte à toute adaptation de la fiscalité ? Certainement pas. Est-ce-que le peuple a souhaité que nous supprimions des prestations publiques ? Certainement pas. Aux yeux des partis libéral-radical et démocrate-chrétien, les électrices et les électeurs de La Tène ont

simplement dit non à une hausse de 7 points. Il n'y a pas d'autre message subliminal à aller chercher. Cet échec en votation n'a pas de valeur prédictive pour la situation d'aujourd'hui et il ne devrait pas obscurcir notre raisonnement.

Les partis libéral-radical et démocrate-chrétien estiment que la situation financière de La Tène reste critique. Nous avons travaillé les taxes et émoluments. Nous avons adopté une approche mesurée de nos dépenses. Il nous reste malheureusement qu'à nous pencher sur le niveau de notre fiscalité pour solutionner l'impasse structurelle dans laquelle nous nous trouvons.

Au vu des faits qui nous sont aujourd'hui connus, cette impasse se chiffre à 2'400'000 francs, dont un tiers représente un trou dans la trésorerie courante. Il est de notre devoir de neutraliser au moins ce dernier aspect au travers des 5 points d'impôts supplémentaires que nous propose le Conseil communal, puis de bénéficier des allègements automatiques de péréquation sur les deux années suivantes pour retrouver des chiffres acceptables.

Si le système de péréquation intercommunale reste le même, nous devrions bénéficier en 2015 d'une amélioration de 400'000 francs complémentaires et dès 2016 de 800'000 francs en sus des quelque 700'000 francs à gagner avec les 5 points d'impôts.

Certains nous feront miroiter le projet de révision du système péréquatif intercommunal. Il pourrait évoluer favorablement pour notre commune. Nous devrions donc prendre le risque d'une adaptation moindre de la fiscalité. Et ainsi spéculer sur l'issue des débats en commission et en plénum du Législatif cantonal. Pour les partis libéral-radical et démocrate-chrétien, faire de la politique ce n'est pas jouer au casino. Nous ne sommes ni des traders de Wall Street et encore moins des joueurs compulsifs. Nous sommes élus pour apprécier la situation communale à la lumière des faits connus. Nous sommes élus pour prendre les mesures indispensables à la poursuite de l'aventure laténienne. Rien de plus, rien de moins non plus. Vous comprendrez dès lors que nous ne pouvons pas nous rallier à des propositions qui s'apparentent à tirer à pile ou face l'avenir de notre collectivité.

Les partis libéral-radical et démocrate-chrétien soutiennent à l'unanimité une hausse de 5 points de la fiscalité des personnes physiques telle que proposée par le Conseil communal. C'est une adaptation raisonnée et responsable. Raisonnée car elle a le mérite de maintenir le ménage communal à flot en évitant d'emprunter pour fonctionner. Responsable car elle nous assure une liberté de manœuvre au-delà de 2014 en préservant une fortune communale positive.

Comme dit tout à l'heure, je demanderai une suspension de séance, peut-être après avoir entendu la position du groupe de l'Entente ».

Le président remercie Nicolas Krügel et donne la parole à Pascal Vaucher (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance de préparation de lundi dernier, l'Entente de La Tène a longuement débattu du rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la modification du taux d'imposition des personnes physiques.

Nous avons étudié toutes les alternatives allant du statu quo (pas d'augmentation et refus d'entrer en matière) jusqu'à l'augmentation de 15 points (permettant d'équilibrer le budget 2014), en passant bien évidemment par la proposition du Conseil communal d'augmenter le coefficient fiscal de 5 points.

Finalement nous avons décidé de ne pas soutenir la proposition du Conseil communal et de proposer une augmentation limitée à 3 points. Ceci pour plusieurs raisons, dont voici les trois principales dans l'ordre inverse d'importance.

3°) En décembre 2012, l'Entente de La Tène avait approuvé l'augmentation de 7 points proposée par le Conseil communal. Les 3 millions de francs engrangés en 3 ans (de 2013 à 2015) devaient permettre de passer le cap de l'année 2015, année précédant l'entrée dans le nouveau système comptable MCH2 en 2016.

Or la demande de référendum a rendu caduque cet objectif. Il faudrait actuellement, pour obtenir le même montant en deux ans, proposer une augmentation de plus de 10 points, ce qui est impensable au vu du résultat de la votation populaire suite au référendum.

Seules des circonstances exceptionnelles, comme par exemple une réévaluation du patrimoine financier, la vente d'un terrain à un promoteur ou une dérogation du Conseil d'Etat, nous permettront de surmonter l'écueil de l'année 2015.

2°) Depuis décembre 2012, la situation s'est un peu décantée. Tout d'abord, la première étape de la nouvelle fiscalité des personnes morales est en place ainsi que la bascule fiscale de 7 points d'impôts pour les personnes physiques. Le solde de cette bascule fiscale, soit 3 points supplémentaires, aura lieu en 2016.

Ensuite, le projet de nouvelle péréquation financière est connu. Il devrait faire passer la commune de La Tène de contributrice à bénéficiaire, ce qui veut dire au bas mot une diminution de charges d'environ 4 millions.

Appliquée au budget 2014, cette nouvelle péréquation impliquerait un résultat bénéficiaire de 1.6 million au lieu du déficit de 2.4 millions. Il n'est dès lors plus question d'un quelconque déficit structurel.

De surcroît, et malgré le refus de l'augmentation de 7 points par la population, notre coefficient a tout de même passé de 52 points en 2013 à 59 points en 2014, suite à la bascule d'impôt.

Il augmentera d'ailleurs encore de 3 points supplémentaires en 2016 pour passer à 62 points, cela sans parler de l'éventuelle augmentation décidée ce soir.

1°) A quatre reprises, suite à des référendums, la population, marinoise puis laténienne, a refusé des augmentations d'impôts. Le dernier refus remonte à moins de neuf mois. Il serait peut-être temps d'écouter la population...

D'un autre côté, le budget 2014 présente une fortune réduite à néant à la fin de l'année et nous impose de prendre des mesures.

Une augmentation de 3 points permettrait de terminer l'année avec environ un demi-million de fortune, sans compter d'éventuelles bonnes surprises comme la vente d'un terrain par exemple.

L'ELT estime qu'une hausse de 5 points est exagérée dans le contexte actuel. De plus, à moins de neuf mois du dernier refus d'augmentation par la population, le risque de référendum avec 5 points est bien trop élevé.

Pour mémoire, le simple fait de déposer une demande de référendum annulerait l'effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014 et ce serait encore une année de perdue pour les finances communales.

C'est pourquoi l'Entente de La Tène propose un amendement limitant l'augmentation à 3 points. ».

Le président remercie Pascal Vaucher qui lui remet sa proposition d'amendement. Comme demandé tout à l'heure, il suspend la séance pour une dizaine de minutes.

* * * * *

Le président reprend le cours de la séance et espère que les débats auront été utiles. Il donne la parole à Nicolas Krügel (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

La très grande majorité du groupe libéral-radical et démocrate-chrétien se joint à l'idée d'une urgence pour ce point. Nous voyons en effet là une urgence. Nous sommes au pied du mur et sans augmentation, c'est le Conseil d'Etat qui prendra les commandes. Est-ce que ce sera 15 points comme le souligne le président du Conseil communal ou un peu moins ? De toute façon, ce sera nettement plus douloureux que les 5 points que nous avons envisagé ce soir. Nous voyons aussi l'intérêt du citoyen. 5 points, c'est clairement plus équilibré et plus digeste

que 15 points. Finalement, nous estimons qu'il y a urgence à agir parce que si nous prenons le risque du référendum, nous nous retrouverons dans une situation tout simplement inexplicable et il n'est pas dans nos habitudes de ne pas prendre les choses en mains et les gérer personnellement pour les confier à guelqu'un d'autre. ».

Le président remercie Nicolas Krügel et donne la parole à Pascal Vaucher (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

La majorité de l'Entente de La Tène se refuse de priver les citoyens de leurs droits démocratiques et s'opposera à la proposition du Conseil communal. ».

Le président remercie Pascal Vaucher et donne la parole à Alain Maurissen (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je crois que priver les citoyens de leurs droits, ce serait de ne pas prendre nos responsabilités et ce serait extrêmement grave. Si nous ne le faisons pas, nous allons nous réfugier derrière le Canton et le laisser faire le ménage à notre place. Nous regrettons en tant que socialistes de devoir intervenir dans ce sens car ce n'est pas dans nos valeurs mais nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation qu'il nous faut assumer et nous devons prendre nos responsabilités. Je demande à chacun de réfléchir en son âme et conscience et suivre le Conseil communal avec ces 5 points sinon nous nous mettrons dans une situation inexplicable et nous allons perdre le contrôle total sur les finances de notre commune ce qui serait encore plus déplorable vis-à-vis du citoyen qui ne pourra plus nous interpeller dans la rue mais devra s'adresser au Canton. Prenons nos responsabilités, préparons-nous à répondre à la population pourquoi nous le faisons et je vous en conjure soutenez-nous sur cette clause d'urgence. Merci. ».

Le président remercie Alain Maurissen et donne la parole à Laurent Suter (GCD-PDC).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

A mon sens, l'interprétation des lois qui nous dirigent réserve le terme d'urgence à des circonstances particulières, par exemple la grêle à Cressier, la fermeture d'une rue privée, c'est quelque chose d'exceptionnel. Si on arrive à me prouver qu'il y a une raison urgente, à cause des dernières votations ou parce qu'il y a des faits exceptionnels, je veux bien voter cette clause d'urgence. Il y a un déficit conjoncturel constant. Je pense qu'il n'y a pas de menace particulière, pas de véritable urgence technique. ».

Le président remercie Laurent Suter.

La parole n'étant plus demandée et avant de passer au vote, **le président** fait lecture de la disposition de l'article 102 du règlement de commune :

¹Lorsqu'une décision du Conseil général est munie de la clause d'urgence, elle n'est pas soumise au référendum.

²La clause ne peut se justifier que par des motifs importants et notamment une urgence réelle. Notamment, un crédit urgent ne peut être voté pour des travaux terminés, pour remédier à des retards accumulés antérieurement, accélérer la réalisation d'un projet ou encore par pure commodité.

³La clause décrétant l'urgence doit figurer dans l'acte lui-même et être prononcée à la majorité des deux tiers des membres du Conseil général qui prennent part à la votation.

Vous avez maintenant tous en tête cette disposition qu'il résume brièvement et passe au vote sur la clause d'urgence qui est acceptée par 25 voix contre 11 et 2 abstentions.

Le président rappelle que 25 personnes ont voté pour la clause d'urgence et 11 contre. Elle est donc acceptée.

Le président met au vote l'entrée en matière de l'arrêté qui est acceptée avec une voix contre.

Le président met au vote l'article premier et rappelle que nous avons une proposition de l'Entente de modifier la fin de cet article en biffant 64% et d'indiquer 62%. Cet amendement est rejeté.

Le président met au vote l'article tel qu'il est proposé par le Conseil communal. Il est adopté par 27 voix contre 8 et 1 abstention.

Le président précise que l'arrêté devra être complété par la disposition de la clause d'urgence et met au vote l'art. 2 qui est adopté, avec une abstention.

Le président donne la parole à Pascal Vaucher (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

L'art. 56 « Validité des décisions », al. 2 stipule que *si le cas d'urgence est admis par les deux tiers au moins des membres présents-es…* Dès lors, il n'y a que 25 personnes qui ont voté la clause d'urgence et par conséquent pas les deux tiers des membres présents. ».

Le président signale que l'art. 56 a trait à des objets qui ne sont pas à l'ordre du jour. On est ici en train de discuter de l'adoption d'un arrêté qui sera muni de la clause d'urgence mais pour un objet qui figure à l'ordre du jour.

Pascal Vaucher (ELT) signale que l'al. 3 de l'art. 102 précise de la clause décrétant l'urgence doit figurer dans l'acte lui-même. Or, l'acte que l'on a reçu dans la convocation ne la contient pas. Là c'est manifestement une modification qui est intervenue pendant la séance du Conseil général.

Nicolas Krügel (GCD-PLRT) ne partage pas tout à fait cet avis. Nous avons un projet d'arrêté qui est proposé et nous amenons un amendement le soir même, réfléchi sur un coin de table. A l'évidence, il n'est pas dans la documentation remise au Conseil général. L'art. 102 parle de la clause d'urgence à proprement parler alors que l'autre parle de ce que l'on pourrait ajouter comme thème à l'ordre du jour. Sinon, nous pourrions revoir toutes les votations que nous avons faites jusqu'ici.

La parole n'étant plus demandée, **le président** revient à l'art. 3 de l'arrêté où il faudra modifier la disposition de sanction par le Conseil d'Etat. Il passe au vote de cet arrêté amendé qui est adopté avec 10 voix contre.

Le président passe alors au vote de l'arrêté dans son ensemble, qui est adopté avec 10 voix contre et 1 abstention.

Au nom du Conseil communal, **Michel Muster** enregistre avec satisfaction d'être soutenu dans cette hausse du coefficient fiscal. Nous osons pouvoir terminer cette année fiscale dans les meilleures conditions possibles. Elles ne sont pas encore idéales mais c'est déjà un bon début. Merci.

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la poursuite du processus de fusion

Le président donne la parole au Conseil communal, par Michel Muster.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Personne ne peut imaginer que La Tène reste une commune de moins de 5'000 Laténiens, coincée entre une ville de 30'000 habitants et une nouvelle commune fusionnée de 15'000 âmes.

Le 2 mai 2013, le Conseil général a mandaté le Conseil communal de poursuivre l'exploration des trois processus qui s'offraient ou s'ouvraient à la commune de La Tène. Je vous le rappelle le « Grand Entre-deux-Lacs », la « Paroisse politique + Enges » et le « Nouveau Neuchâtel ». A cette même date, votre Autorité a demandé au Conseil communal

de conduire une enquête auprès de la population et les Laténiennes et Laténiens ont marqué un intérêt plus marqué pour le processus du « Grand Entre-deux-Lacs » que pour ceux du « Nouveau Neuchâtel » et de la « Paroisse politique + Enges ».

Il faut savoir que depuis lors, de l'eau a coulé dans la Thielle et les projets ont évolué aussi, à tel point que le projet « Nouveau Neuchâtel » serait définitivement complètement autonome et que la commune de La Tène n'avait plus accès à la table des discussions puisque le « Nouveau Neuchâtel » recherche une autre solution que celle imaginée jusque-là, avec Corcelles-Cormondrèche notamment.

Pour ce qui est de la « Paroisse politique + Enges », les communes de Saint-Blaise et d'Enges ont marqué leur intérêt de se rallier aux communes de l'Est de la région de l'Entredeux-Lacs. A cet instar, la commune de La Tène a emboîté le pas, ce qui a eu pour corollaire de laisser Hauterive dans une situation où elle dépendait prioritairement ou grandement de la Paroisse. Du coup, le projet « Paroisse politique + Enges » est devenu caduc.

Maintenant, il ne reste plus qu'un seul projet auquel la commune de La Tène a deux sièges au COPIL du « Grand Entre-deux-Lacs ». La question qui se pose ce soir est de savoir si nous continuons avec le « Grand Entre-deux-Lacs ». Le Conseil communal est convaincu qu'il faut aller de l'avant. Comme je l'ai évoqué tout à l'heure, on ne peut pas imaginer être un village gaulois ou laténien où il ne resterait à cette cité que d'aller quémander ci et là des prestations.

Le Conseil communal vous demande d'accepter de poursuivre l'étude avec le « Grand Entre-deux-Lacs » et d'accepter aussi dans la foulée le crédit de 45'000 francs qui est la part laténienne pour financer l'étude de Compas. ».

Le président remercie Michel Muster et donne la parole à Jean-Dominique Röthlisberger (GCD-PLRT) pour la commission ad hoc consultative relative aux projets de rapprochements ou de fusions de communes.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance de janvier dernier, la commission ad hoc sur les fusions a étudié le rapport du Conseil communal relatif à la poursuite du processus de fusion.

La commission a été informée par l'Exécutif sur l'évolution du dossier. Suite au résultat du sondage effectué l'été dernier dans notre commune (plus de 65% d'avis favorable au projet de fusion « Grand Entre deux lacs ») et à la position majoritaire des commune du district (qui préconise un seul processus soit également le projet « Grand Entre-deux-lacs »), la commission vous propose d'accepter les deux arrêtés présentés par le Conseil communal, soit de poursuivre le projet de fusion dénommé « Grand Entre-deux-Lacs » et par là signer la chartre avec les communes concernées et accorder un crédit de 45'000 francs pour continuer l'étude dudit projet.

Nous profitons de l'occasion pour regretter la position de la commune d'Hauterive qui s'entête à vouloir continuer l'étude du projet « Paroisse + Enges ».

En effet, dans la situation actuelle, nous ne pouvons poursuivre qu'un seul projet à la fois qui, en temps voulu, sera soumis à notre Autorité et la population, il ne s'agit à l'heure actuelle que d'une option. Je vous remercie. ».

Le président remercie Jean-Dominique Röthlisberger et donne la parole à Nicolas Krügel (GCD-PLRT) pour la commission financière.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Votre commission a évidemment abordé les dimensions politiques du rapport qui nous est soumis. Faut-il suivre l'avis d'une majorité des participants au sondage de l'été dernier en s'engageant dans l'analyse du projet de « Grand Entre-Deux-Lacs » ? Devons-nous freiner ces projets faute de convictions ? S'agit-il d'analyser toutes les alternatives à ce grand

projet ? Nous avons tout entendu lors de notre réunion du 11 février dernier. Parfois dans un langage clair, parfois à mots couverts, voire très couverts.

La commission financière en retire une impression assez étrange. Celle que le débat politique est florentin, rempli de sous-entendus, de crocs-en-jambe et d'écueils que nous n'avons pas encore pleinement visualisés. Il s'agira de s'en souvenir avant d'entrer dans une étude opérationnelle. Plus vite seront identifiés les opposants, plus grandes seront les chances de transformer le projet en succès.

Mais ces analyses politiques dépassent clairement le mandat qui est le nôtre. Nous sommes donc revenus aux conséquences financières du crédit demandé. Les 45'000 francs requis - dont on sait qu'ils pourraient être légèrement plus depuis qu'Hauterive s'est volontairement retirée du processus - restent une somme raisonnable. Un prix acceptable pour poursuivre l'analyse d'un projet dont les potentialités restent attractives. C'est donc par 4 voix contre 1 que votre commission financière vous invite à accepter le crédit demandé. ».

Le président remercie Nicolas Krügel et donne la parole à Quentin Estève (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Lors de sa séance du 18 février, le groupe socialiste a lu attentivement le présent rapport.

Lors de nos discussions, nous avons pris en compte à la fois l'état actuel des projets de fusions « Paroisse politique » et celle du « Nouveau Neuchâtel », et également le résultat de l'enquête d'août 2013 auprès du corps électoral qui plébiscitait clairement le projet « Grand Entre-deux-Lacs ».

En revanche, nous rappelons ici qu'il s'agit aujourd'hui de voter non pas pour dire oui à une fusion avec le « Grand Entre-deux-Lacs », mais pour dire oui à une étude, comme mentionnée dans le premier arrêté, et oui à un crédit de 45'000 francs pour la participation de la commune dans cette étude de projet. Cette étude permettra d'avoir des réponses plus claires en termes d'impact financier (sur les impôts par exemple) et de vie quotidienne (où serait par exemple l'administration communale) pour savoir si oui ou non nous souhaitons fusionner par la suite. Nous espérons que son résultat nous apportera des éléments concrets, sans toutefois préjuger de notre éventuelle future intention de vote sur la fusion, si le moment doit se présenter. C'est pour ces raisons que nous prenons acte du présent rapport et que nous soutenons ces deux arrêtés. ».

Le président remercie Quentin Estève et donne la parole à Jean-Dominique Röthlisberger (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance de préparation, le groupe PLR-PDC a pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif à la poursuite du processus de fusion.

Le groupe est d'avis qu'il faut analyser une option à la fois et s'engager derrière celle-ci afin de lui donner toutes ses chances.

Favorable, dès le départ, à l'option du « Grand Entre-deux-Lacs », le groupe accepte les deux arrêtés proposés. Je vous remercie de votre attention. ».

Le président remercie Jean-Dominique Röthlisberger et donne la parole à Kamel Ghnaïa (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

L'Entente de La Tène a approuvé à la majorité de ses membres présents lors de sa séance du 17 février 2014 la poursuite du processus de fusion. ».

La parole n'étant plus demandée, **le président** met au vote l'entrée en matière qui est adoptée par 35 voix contre 1 et 3 abstentions.

Le président met au vote les dispositions de l'article premier qui sont adoptées par 33 voix contre 1 et 4 abstentions.

Le président met au vote les dispositions de l'art. 2 qui sont adoptées par 35 voix contre 1 et 3 abstentions.

Le président met au vote l'ensemble de l'arrêté du Conseil général concernant l'étude du projet de fusion du Grand Entre-deux-Lacs qui est adopté par 35 voix contre 2 et 1 abstention.

A la demande de **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT), **le président** met au vote l'entrée en matière de l'ensemble de l'arrêté concernant la demande de crédit de 45'000 francs qui est acceptée par 35 voix contre 1 et 2 abstentions.

Le président met ensuite au vote l'ensemble de l'arrêté du Conseil général concernant un crédit de 45'000 francs pour l'étude du projet de fusion du Grand Entre-deux-Lacs qui est adopté par 35 voix contre 2 et 2 abstentions.

Au nom du Conseil communal, **Michel Muster** signale que c'est avec satisfaction que nous enregistrons votre volonté de continuer le processus de fusion avec les communes de Saint-Blaise, Enges, Cressier, Cornaux, Lignières et Le Landeron pour étudier un projet de faisabilité.

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la création de lignes budgétaires pour la vente de cartes journalières CFF

Le président donne la parole au Conseil communal, par Michel Muster.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Quatre cartes journalières représentent 52'000 francs; 52'000 francs que le Conseil communal dépensait depuis de nombreuses années. Tout le monde l'aura remarqué, c'est au-delà de sa compétence financière. Il s'agit aujourd'hui de remédier à cela et de créer une ligne budgétaire ad hoc pour l'achat et le commerce de ces cartes journalières CFF, qui rappelons-le en passant rapportent bon an mal an 3'000 francs, qui est une belle somme, une somme intéressante. Cette opération ne coûte rien à la commune. ».

Le président remercie Michel Muster et donne la parole à Nicolas Krügel (GCD-PLRT) pour la commission financière.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Nous n'avons pas de commentaire particulier sur ce projet et nous vous invitons à l'unanimité à l'accepter. Merci. ».

Le président remercie Nicolas Krügel et donne la parole à Marie Dubois Passaplan (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance de préparation, le groupe de l'Entente a étudié le rapport concernant la création de lignes budgétaires pour la vente de cartes journalières CFF.

Suite à l'amendement proposé par le Conseil communal concernant l'affectation d'un éventuel bénéfice au fonds scolaire, l'Entente accepte le rapport à l'unanimité des membres présents. ».

Le président remercie Marie Dubois Passaplan et donne la parole à Ted Smith (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Les statistiques nous montrent qu'il s'agit d'une offre bien appréciée par la population.

Le léger bénéfice de cette vente couvre au mieux le coût généré par l'administration de ces cartes journalières. C'est donc une affaire plutôt neutre financièrement.

Le groupe PLR-PDC encourage donc le Conseil communal de continuer l'opération « cartes CFF » et acceptera l'arrêté soumis dans sa grande majorité. ».

Le président remercie Ted Smith et donne la parole à Maurice Binggeli (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le PSLT a également étudié avec attention le rapport du Conseil communal qui concernait la création de cette ligne budgétaire pour la vente des cartes journalières.

Le PSLT se réjouit que cette action soit également proposée par notre commune à l'instar de nos voisins. Il remercie le Conseil communal d'avoir mis sur pied, de manière pas très correcte mais tout de même profitable, cette action autant pour notre population que pour nos comptes depuis de nombreuses années.

Le rapport du Conseil communal nous fournit des indications statistiques et financières intéressantes en indiquant notamment un taux d'utilisation moyen de ces trois dernières années de 94.5% avec un rendement financier de plus de 4'500 francs en 2013.

Au vu de ces chiffres, le PSLT pense que notre Autorité doit prendre des risques et outrepasser la timidité du Conseil communal en ignorant le dernier paragraphe du chapitre 3 du rapport... Je ne vais pas le citer mais une fois que vous l'aurez lu, vous comprendrez bien que le PSLT demande donc de ne pas renoncer à l'acquisition d'une 5^e carte journalière en 2014.

Nous nous devons de promouvoir ce type de transport et élargir l'offre à notre population, sans vraiment prendre de réel risque financier, est dans l'ordre du possible malgré le climat de morosité financière qui règne dans cette magnifique salle!

Pour ce faire, nous vous proposons d'accepter un amendement des articles premier, al. 1 et art. 2 du projet d'arrêté sous la forme suivante :

Article premier

Acquisition

¹Le Conseil général autorise le Conseil communal à acquérir annuellement cinq cartes journalières CFF (ci-après : cartes) d'une valeur de 12'900 francs chacune, soit une dépense de 64'500 francs par an.

²(inchangé)

Art. 2

Dépense

Cette dépense annuelle d'un montant de 64'500 francs est inscrite dans le compte de fonctionnement correspondant sous la rubrique n° 020-

Administration.

Je remets l'amendement au président. Merci. ».

Le président remercie Maurice Binggeli.

La parole n'étant plus demandée, **le président** met au vote l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

Le président signale que nous avons reçu aujourd'hui par voie électronique un amendement du Conseil communal. Il donne la parole à **Michel Muster**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Cet arrêté a été soumis au service des communes pour validation et il a été relevé que l'art. 5, al. 2, qui stipulait la redistribution du bénéfice au fonds scolaire, n'était pas possible. Nous vous proposons donc l'amendement suivant :

Couverture

La vente des cartes doit, en principe, réaliser un équilibre entre les charges et les recettes (couverture du prix d'achat par le prix de vente). ».

Le président remercie Michel Muster et rappelle que le parti socialiste a déposé un amendement à l'article premier en ce sens qu'en lieu et place de l'achat de 4 cartes journalières CFF, il est proposé d'acheter 5 cartes, ce qui représente une dépense finale non pas de 51'600 francs mais de 64'500 francs. Il met au vote cet amendement.

Remo Siliprandi (PSLT) signale que Maurice Binggeli a peut-être omis de dire, c'est que l'achat de 5 cartes est autorisé par les CFF entre 2'000 et 9'000 habitants. On a droit à 5 cartes et l'on était en-dessous de ce que l'on pouvait avoir. Comme c'est bénéficiaire, vaut mieux en avoir 5 vu que la population est prenante de ces cartes.

La parole n'étant plus demandée, **le président** met au vote l'amendement PSLT qui est accepté avec 1 voix contre et 2 abstentions.

Le président passe à l'art. 2 qui logiquement doit être adapté. S'il n'y a pas de contreindication de votre part, il passera ensuite à un vote d'ensemble, étant précisé qu'il n'y a pas de discussion non plus sur l'amendement proposé par le Conseil communal suite à cette modification par le service des communes.

Le président met au vote l'ensemble de l'arrêté du Conseil général concernant la création de lignes budgétaires pour la vente de cartes journalières CFF qui est adopté avec 2 abstentions.

Michel Muster remercie le Conseil général de son choix.

9. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 113'000 francs pour la phase préparatoire d'exécution de l'extension de la CEN pour l'approvisionnement des communes de la CEN-Elargie

Le président donne la parole au Conseil communal, par Daniel Rotsch.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Ce projet de sécurisation du réseau d'eau de boisson de la commune est une mesure prévue dans le Plan directeur de la distribution de l'eau, à l'instar des mesures d'assainissement qui ont été entreprises à ce jour.

Au-delà de ses valeurs techniques, ce projet repose sur une analyse multicritère :

- l'adduction d'eau à futur en lien avec le développement de la commune
- la sécurisation en cas d'accident majeur, plus particulièrement lors d'une pollution
- enfin la sécurisation de l'adduction en cas de problème technique majeur, plus particulièrement au niveau du captage

Cette analyse est donc clairement un choix politique qui tend à prévoir une adduction d'eau sans faille pour les générations futures, en tenant compte de plusieurs facteurs majeurs du développement de la commune.

C'est bel et bien ce choix que le Conseil communal soumet ce soir à votre Autorité. Aux yeux du Conseil communal, ce projet répond clairement aux besoins futurs et répond aux solutions à mettre en place en termes de sécurité d'adduction d'eau de boisson et industrielle. Il a pris conscience des défis et des enjeux futurs.

Comme les préopinants des discussions antérieures de ce Conseil l'ont relevé, les autorités communales doivent faire preuve de responsabilité. Celle-ci se traduit notamment par la prise en compte des événements futurs et le développement de la commune en fait partie.

Ce projet est arrivé à une maturité technique évoluée. Les besoins de chaque partenaire ont été définis avec minutie. Toutefois des ajustements en relation avec l'évolution connue à ce jour, par rapport à l'étude faite il y a quelque temps déjà, devront être entrepris.

Deux étapes sont devant nous avant la réalisation. La première de ces étapes consiste à déterminer avec précision le coût final du projet, en tenant compte des nouvelles données apparues, en l'état. Cette étape est l'objet de la demande de ce soir.

Les données qui figurent dans le rapport technique en annexe du rapport du Conseil communal se recoupent étroitement avec celles définies dans le Plan directeur de la distribution de l'eau.

L'écueil du surdimensionnement est effectif. Or la question du financement, par une participation des bénéficiaires, selon leurs besoins, devra être abordée et devra être une condition sine qua non pour la réalisation de ce projet. Cet aspect avait d'ailleurs été abordé dans le rapport d'information du Conseil communal au Conseil général du 8 avril 2013.

En conclusion, accepter de poursuivre ce projet avec cette phase d'étude qui précisera ce projet, démontrera la volonté des autorités d'explorer les mesures à mettre en œuvre en termes de sécurisation.

Je reste évidemment à votre disposition pour répondre aux questions. ».

Le président remercie Daniel Rotsch et donne la parole à Nicolas Krügel (GCD-PLRT) pour la commission financière.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Dans cette affaire, la commission est d'avis que la réflexion doit essentiellement porter sur l'opportunité de participer aux travaux préparatoires prévus par la Communauté des Eaux de Neuchâtel. Les arguments techniques et politiques doivent prendre le dessus. En ce sens, l'avis du porteur du dossier au sein du Conseil communal tout comme celui de la commission des TPSI sont à nos yeux prépondérants.

Sous l'angle monétaire en effet, le financement de ce crédit intervient au travers d'une hausse tout à fait marginale des taxes liées au service des eaux et donc de manière relativement indolore pour nos concitoyens. Votre commission n'a par conséquent pas d'objection à ce crédit et soutient ses aspects financiers à l'unanimité. ».

Le président remercie Nicolas Krügel et donne la parole à Pascal Perret (GCD-PLRT) pour la commission des travaux publics et des services industriels.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Au cours de sa séance du 11 février 2014, les membres de la commission des travaux publics et des services industriels ont traité avec toute l'attention voulue le sujet dont il est question ici. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que les discussions ont été aussi animées que constructives.

D'emblée, il a été unanimement reconnu qu'il fallait profiter de l'opportunité quasi-unique de se « greffer » sur ce projet d'extension de la CEN. En d'autres termes qu'il ne fallait pas manquer le train - qu'on aurait préféré être un omnibus plutôt qu'un express - car il est peu probable qu'il y en ait un autre ultérieurement.

D'aucuns ont toutefois relevé qu'on se posait aujourd'hui à peu près les mêmes questions qu'en avril 2013 et qu'en l'absence de réponse et/ou de nouveaux éléments d'appréciation, ce dossier n'avait pas beaucoup évolué depuis. Pour mémoire, dans son rapport du 8 avril 2013, notre Exécutif déclarait « Or il s'agira de dégager des pistes afin que ce projet soit financé conjointement entre la commune et les entreprises, voire le Canton, afin que la commune ne se retrouve pas avec un réseau d'eau de boisson surdimensionné...». Et de conclure que « le Conseil général sera saisi par une demande formelle incluant une demande de crédit pour les mesures projetées ainsi qu'un régime de financement ».

Or, il semble bien qu'aujourd'hui la question du financement, conjointement avec d'une part les entreprises - qui consomment actuellement les deux tiers de notre volume annuel d'eau consommée - et d'autre part avec le Canton en relation avec le pôle économique, ne repose sur aucune base bien concrète. Partant, notre commune pourrait bien se retrouver avec un réseau d'eau de boisson surdimensionné à financer entièrement.

Maintenant, le Conseil général ne doit certes pas encore se prononcer sur la demande de crédit de quelque 2.7 millions, tel qu'il ressort du rapport, pour la réalisation du projet, mais l'acceptation du crédit de 113'000 francs sera un signe clair pour aller de l'avant.

Au final, les membres de la commission des travaux publics et des services industriels sont unanimement favorables pour une entrée en matière. Ils recommandent d'accepter le crédit de 113'000 francs, en l'assortissant de deux conditions en vue de la réalisation à venir du projet, à savoir :

- obtenir une réponse écrite (et pas que des promesses) du Conseil d'Etat par laquelle il confirme son engagement à réaliser le pôle économique sur le territoire communal au cours de la présente législature (dans les 3 ans)
- l'engagement du Conseil communal d'activer les démarches auprès des entreprises dans le sens d'un partenariat en vue d'un cofinancement en fonction de la consommation

Merci. ».

Le président remercie Pascal Perret de ce rapport extrêmement détaillé et donne la parole à Francis Boss (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 18 février 2014, notre groupe a pris position sur ce point en tenant compte d'avis partagés.

Si chacun a bien compris l'importance de ce projet pour le développement futur de la commune et pour sa sécurité d'approvisionnement en eau de boisson, de nombreux points ont été soulevés quant à l'urgence de cette participation. De plus l'état de nos finances n'incite pas à des dépenses prévisionnelles si importantes.

En préambule, nous sommes surpris par la différence du coût de réalisation entre le rapport du Conseil communal du 25 avril 2013 et celui de ce jour. En 2013, le coût global était estimé à environ 7 millions dont 2 millions à charge de La Tène. Ce jour, c'est 12 millions et 2.7 millions à charge de notre commune. La vie augmente mais tout de même ne doit-on pas conserver les pieds sur terre un peu...

Notre groupe est favorable à poursuivre l'étude de faisabilité, en précisant bien que cette opportunité ne se représentera pas une deuxième fois.

Le rapport mentionne que cette réalisation est une conséquence d'un futur développement du pôle économique de la commune et d'une sécurité accrue dans la distribution d'eau de boisson.

Le PSLT désire que les mentions suivantes figurent dans les prochains rapports concernant ce sujet :

- 1. L'Etat participera aux frais d'infrastructure et donnera son assistance à la commune pour le développement du pôle économique futur
- 2. L'Etat appuiera notre demande de participation aux frais de réalisation auprès des industries grandes consommatrices d'eau

La majorité de notre groupe soutiendra le rapport et le crédit y relatif. ».

Le président remercie Francis Boss et donne la parole à Jean-Claude Wäfler (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Les histoires d'eaux de notre commune ne sont pas aussi sexy que l'histoire d'O.

En effet, premièrement, il y a d'abord la nécessité de tenir compte d'un scénario de catastrophe écologique dans le périmètre de notre station de pompage du Vigner, qui nous obligerait à stopper immédiatement et complètement la fourniture d'eau provenant de cet unique point d'injection de notre réseau de distribution.

Ensuite, s'ajoute une grosse inconnue, relative à un possible cofinancement des coûts de réalisation par les gros consommateurs. Pour mémoire, selon le rapport du Conseil communal du 25 avril 2013, concernant le même sujet, les deux tiers du volume total annuel d'eau sont consommés par les industries et les commerces.

Et puis il y a l'évaluation des besoins d'eau qui a été faite jusqu'en 2030 et qui dépendent fortement de la consommation estimée pour les industries et services qui seraient implantés dans un futur pôle économique, dont on ne sait toujours pas quand il deviendra une réalité!

Enfin, le timing du projet en cours ne nous permet pas d'attendre d'obtenir des réponses à ces deux importantes questions afin de pouvoir prendre une décision en adéquation avec celles-ci. Nous sommes donc invités à monter dans un train express en ayant quelques doutes quant à la justesse de la destination.

Par ailleurs, l'ELT regrette qu'aucune alternative, ni aucune variante, n'ait été présentée dans le projet proposé.

Cependant, à cause de la nécessité de disposer d'une solution de secours en cas de catastrophe écologique dans le périmètre de la station de pompage du Vigner, l'ELT accepte l'arrêté proposé.

Toutefois, l'ELT demande que les besoins de volume d'eau, qui ont été projetés pour notre commune, soient redimensionnés à la baisse, de manière à être en adéquation avec une situation plus réaliste, en particulier en ce qui concerne les types d'entreprises susceptibles de s'installer dans le pôle économique.

Dans ce contexte, il est également nécessaire, d'analyser les risques et les coûts pour fixer un degré de couverture optimum en cas de catastrophe afin d'assurer les besoins différenciés de la population, des entreprises et des commerces.

Par ailleurs, l'ELT soutient les deux recommandations formulées dans le rapport de la commission TPSI. Je vous remercie ».

Le président remercie Jean-Claude Wäfler et donne la parole à Emmanuel Rieder (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

La demande de crédit de 113'000 francs pour la phase préparatoire d'exécution de l'extension de la Communauté des Eaux de Neuchâtel pour l'approvisionnement des communes de la CEN-Elargie a été étudiée par notre groupe.

Le seul besoin à ce jour est lié au développement d'une capacité pour l'approvisionnement des entreprises en cas d'accident majeur.

Sensible à cet argument et quand bien même la commune perdrait l'investissement consenti si elle se retirait ensuite, le groupe PLR-PDC se ralliera à la position de la commission des travaux publics et des services industriels par 6 voix contre 1 et 6 abstentions.

Le groupe souhaite être informé plus en détail sur la structure juridique et le fonctionnement de la CEN. ».

Le président remercie Emmanuel Rieder et donne la parole à Daniel Rotsch.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je souhaite répondre à certaines questions qui ont été posées.

Les conditions sont particulières pour figurer dans l'arrêté mais c'est quelque part un engagement du Conseil communal qui en a déjà pris note depuis un certain temps puisque ces discussions émanent notamment des conclusions de la commission TPSI.

Des contacts avec le Canton seront entrepris pour déterminer de quelle manière il envisage le financement de cette infrastructure. Restera ensuite à définir quel volume sera distribué.

S'agissant du délai à obtenir de la part du Canton, fixer la date à la fin de la législature me paraît vraiment optimiste mais on va essayer. Si le Canton s'engage déjà à assurer le début de la mise en étude de ce secteur du pôle économique sans vraiment la réalisation ou la mise en place des entreprises d'ici la fin de la législature, on aura déjà fait une grande avance. Vous le savez certainement, il y a un certain nombre de problématiques à régler dans ce secteur, notamment la maîtrise du foncier et je ne suis pas sûr que l'on puisse régler cela dans les 3 ans.

S'agissant de la participation des bénéficiaires en fonction de leur besoin, c'est une évidence aux yeux du Conseil communal, des discussions seront menées dans ce sens et certaines ont déjà eu lieu avec un degré de précision de 7. Cela ne sera donc pas forcément une nouveauté pour les bénéficiaires.

Concernant le volume d'eau à distribuer en fonction de la nature des entreprises, il est bien clair que les données figurent et dans le rapport technique qui est en annexe du projet du Conseil communal, et dans le Plan Directeur de la Distribution de l'Eau. Elles se recoupent étroitement. Certaines datent de 2004 pour parler du PDDE et d'autres de 2008 et on comprend bien qu'il y a une adaptation à faire dans ce sens-là. On cerne de mieux en mieux les activités qui seront prévues à terme dans ce pôle de développement cantonal. Alors effectivement, cela doit faire l'objet de précisions et d'une réadaptation des données techniques.

Des précisions concernant la structure juridique qui a été abordée feront également l'objet de l'étude qui sera menée. Non seulement on va fixer l'enveloppe budgétaire pour la réalisation mais aussi son mode de fonctionnement.

Il est évident que l'information n'a pas été donnée parce qu'elle n'existe tout simplement pas. Des pistes ont été évoquées et restent à être confirmées, mais le dernier mot appartiendra au Conseil général. ».

Le président remercie Daniel Rotsch pour ces précieux renseignements.

La parole n'étant plus demandée, **le président** met au vote l'entrée en matière qui est acceptée par 36 voix contre 1.

Le président met au vote l'arrêté du Conseil général concernant une demande de crédit de 113'000 francs pour la phase préparatoire d'exécution de l'extension de la CEN pour l'approvisionnement des communes de la CEN-Elargie qui est accepté par 33 voix contre 1 et 5 abstentions.

Daniel Rotsch signale que la prise de conscience de votre Autorité sur les responsabilités de la commune est à saluer. Le travail sera effectué avec minutie et vous sera présenté mais certainement pas avant l'automne 2014. Merci beaucoup.

10. Motions et propositions

Néant.

11. Interpellations et questions

Néant.

12. Lettres et pétitions

Néant.

13. a) Communications du Conseil communal

Michel Muster signale que le Conseil communal a décidé de mettre sur pied une séance publique sur les finances communales de La Tène. A cet effet, il a invité le professeur Jeanrenaud à venir présenter le sujet. La mission qui va lui être donnée est de présenter le coût des finances communales en regard de celui des privés pour faire une comparaison. Cette séance est agendée au jeudi 13 mars 2014 dans cette salle à 20 h 00. Vous trouverez déjà cette invitation sur le site de la commune.

Michel Muster signale que lundi prochain, nous serons le 24 février. Le 24 février, souvenez-vous, c'est la date à laquelle nous avons voté la fusion de la commune de La Tène qui est née le 1^{er} janvier 2009. Cela fait 5 ans qu'elle existe et il valait la peine de marquer le coup. Sur proposition de conseillers généraux, nous avons décidé de baptiser la place centrale de Marin avec un petit couvert, la « Place du 24 février 2008 ». L'inauguration est prévue pour ce lundi 24 février 2014 à 19 h 00. Il y aura du vin et du thé chauds pour fêter cet événement.

Michel Muster signale que le Conseil communal a tantôt terminé de rencontrer les interlocuteurs liés au projet Agora et à la société SanaForum. Une convention est en train de sortir et va être signée sous peu entre les actionnaires principaux et la commune de La Tène pour sortir de l'actionnariat de SanaForum.

Silvia Praz a le plaisir de vous informer que les horodateurs seront posés sur le parking de l'Espace Perrier dans un premier temps puis dans un second temps à Pré-du-Pont. Il faudra donc payer, c'est une promesse aux gens.

Daniel Rotsch informe le Conseil général concernant les travaux à la rue de la Gare. Les travaux sont en phase de préparation et vont commencer d'ici quelques jours. Les entreprises sont prêtes à démarrer mais il reste encore quelques réglages pour débuter. La durée des travaux est en principe fixée à 15 mois, sans difficultés extraordinaires et non prévues. La fin des travaux est par conséquent planifiée à fin juillet 2015. Il n'y aura en principe jamais deux tronçons de travaux ouverts sur une même rue, afin de fluidifier au mieux la circulation. Pour rappel, plusieurs séances publiques ont été organisées. Les propriétaires ont été approchés afin de déterminer le principe d'évacuation des eaux (EU/EC). Ensuite une séance publique ouverte à toute la population a été tenue le 4 février dernier. Plus de 200 personnes y ont participé, ce qui démontre l'intérêt pour ce projet. A cette occasion des discussions constructives ont été tenues.

Daniel Rotsch informe le Conseil général sur l'état d'avancement du bouclage du réseau d'eau de boisson. En raison de difficultés au niveau de la conclusion des conventions avec les propriétaires des fonds traversés par les conduites, six mois de retard ont été enregistrés dans l'avancée de ces travaux. A ce jour, ils sont à mi-course. Les localités de Wavre et Thielle sont connectées au réseau communal. Pour ce faire, les habitants auront certainement remarqué une longue coupure d'eau le 4 février (annoncée). Les opérations de connections se sont globalement très bien passées. Il s'agira par contre de surveiller la mise en route complète du bouclage qui a été faite sur la réaction du comportement du réseau de Wavre et Thielle, ceci en raison des données en termes de pression notamment, qui sont différentes de celle du réseau de la commune de Saint-Blaise, ancien fournisseur d'eau. Il remercie les habitants de signaler cas échéant tout dysfonctionnement s'ils remarquent quelque chose.

Martin Eugster a le grand honneur de vous inviter à une fête le 27 mai 2014. A partir de 16 h 30, on va fêter Eric Flury qui sera probablement élu président du Grand Conseil (premier Citoyen du Canton). Il le félicite d'ores et déjà et vous invite toutes et tous à participer à cette réception.

Le président remercie Martin Eugster de cette communication et tient les pouces à Eric Flury pour cette échéance.

b) Communications du bureau du Conseil général

Néant.

14. Divers

Néant.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 22 h 30.

La rédactrice du procès-verbal

J. Nussbaum

Au nom du Conseil général : La présidente, Le secrétaire,

S. Fassbind-Ducommun H. Hoffmann